

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : AUTOCAD 2002 : INITIATION 2D (CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 298401U21V1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

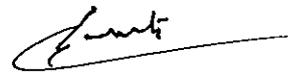
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

f.o. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Biéva ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

AutoCAD 2002 : INITIATION 2D
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 2984 01 U21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX APPROUVE LE 09/10/03</p>

AutoCAD 2002 : INITIATION 2D (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

de réaliser et de produire un dessin en deux dimensions :

- en créant des entités de base telles que segments de droites, cercles, arcs de cercles, figures planes classiques ;
- en manipulant des entités ;
- en habillant le dessin ;
- en utilisant une librairie de symboles ;
- en utilisant des périphériques d'impression.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances préalables suivantes :

2.1. Capacités

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1^{er} degré ;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U.	Nombre de périodes
Laboratoire de dessin assisté par ordinateur : initiation 2D	CT	S	26
3.2. Part d'autonomie			6
Total des périodes			32

4. PROGRAMME DU COURS

Laboratoire de dessin assisté par ordinateur : initiation 2D

L'étudiant sera capable, en disposant d'une structure informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO 2D:

- ◆ entités de base :
 - ◆ de positionner un point dans les systèmes de coordonnées relatif, absolu, polaire ;
 - ◆ de tracer des segments de droite, des cercles, des arcs de cercle, des polygones ;
- ◆ manipulations d'entités :
 - ◆ de créer des figures planes classiques dimensionnées avec précision ;
 - ◆ de créer et de modifier des figures par copie, symétrie, translation, rotation, alignement, étirer, glisser, cliquer déposer;
- ◆ aides à l'utilisation :
 - ◆ d'exploiter les outils de gestion d'écran ;
 - ◆ d'obtenir des renseignements d'un dessin existant, tels que coordonnées d'un point et distance entre deux points ;

- ♦ de créer et gérer des couches de calques ;
- ♦ habillage :
 - ♦ de coter des figures ;
 - ♦ d'insérer du texte ;
 - ♦ de hachurer ;
- ♦ librairie :
 - ♦ d'utiliser des symboles ;
- ♦ gestion en utilisation des périphériques :
 - ♦ de sortir des figures sur table traçante et/ou imprimante (choix de l'échelle et du format du papier) ;
 - ♦ de sauvegarder et récupérer des fichiers ;
- ♦ composantes d'un système de dessin assisté par ordinateur :
 - ♦ d'identifier les unités d'entrée ;
 - ♦ de désigner l'unité de traitement ;
 - ♦ d'identifier les unités de sortie ;
 - ♦ de citer les principales caractéristiques techniques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de projet de DAO 2D comprenant au moins deux pièces, en disposant d'une structure informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO et dans un temps donné,

- ♦ de réaliser le dessin en deux dimensions de la pièce donnée;
- ♦ de l'habiller ;
- ♦ de l'imprimer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ l'utilisation judicieuse des commandes,
- ♦ la méthodologie mise en œuvre,
- ♦ le respect du temps alloué pour dessiner le projet de DAO 2D.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert, titulaire d'un titre l'autorisant à enseigner le DAO, justifiera d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine du dessin assisté par ordinateur à deux dimensions.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.